



SYNTHESE

Première séance: « Quelle implication pour les acteurs du monde associatif dans le cadre de la lutte contre les exclusions ? »

Dans une allocution de bienvenue, une intervenante de la Mairie de Paris a rappelé les différents dispositifs de lutte contre les discriminations mis en place depuis 1998, notamment l'instauration du numéro vert 114 et a annoncé une campagne prochaine contre les discriminations. Les intervenants associatifs ont abordé l'exclusion selon les points de vue qu'ils privilégiaient et selon leur propre implication, étant entendu que les formes de l'exclusion sont diverses.

C'est ainsi que la prise en compte de la culture d'origine des immigrés est apparue comme un moyen de lutter contre la méconnaissance de l'autre et donc de favoriser le dialogue interculturel.

Un intervenant nous a présenté un aperçu historique sur la discrimination culturelle. Dans la mesure où les travailleurs immigrés au départ ne représentaient qu'une force de travail, l'intérêt porté à leur culture s'est manifesté essentiellement avec le regroupement familial, quand la question de la langue d'origine des enfants s'est posée.

Cependant, dès les années 70, ont eu lieu plusieurs manifestations culturelles dans des villes de province et en Ile de France.

Les fêtes transculturelles ont supposé un travail pour changer les mentalités mais grâce au public qu'elles drainent, ces manifestations trouvent leur propre justification : d'une part, elles oeuvrent à une reconnaissance de cultures et de jeunes artistes peu connus ; d'autre part, elles établissent un dialogue dans les villes entre les composantes de la population.

Pour d'autres intervenants, ce dialogue est aussi un moyen de lutter contre l'exclusion des jeunes. En effet, il s'agit de reconnaître l'autre dans ce qui lui est essentiel, son identité culturelle. Les notions « d'identités croisées » et de



« république métissée » font leur chemin dans la perspective de l'implication des jeunes d'origines diverses, à la vie citoyenne, cela à partir d'actions de proximité, d'éducation et d'encadrement.

Il est apparu ainsi qu'avant toute construction d'un projet professionnel et de vie, l'action en direction des jeunes se fait en amont par un travail de structuration.

La participation à des actions de solidarité internationale type chantiers dans les pays d'origine peut apporter des réponses à des jeunes qui ont besoin de se ressourcer et de se retrouver.

De même que le recours aux modèles traditionnels et aux paroles des anciens les aide à se construire grâce à cette exemplarité, sans oublier celle donnée par les grands hommes de France.

Concernant les jeunes toujours, un intervenant a relevé les actions menées pour qu'ils trouvent un guichet unique, type missions locales, pendant leurs parcours d'insertion.

L'échec scolaire est reconnu d'un commun accord comme la principale raison de l'exclusion des jeunes. L'intervenant a déploré l'orientation par la négative menée par l'éducation nationale. Il a proposé d'impliquer les jeunes en les insérant par l'économique, dans les PME et PMI.

Du côté des familles l'accent est mis sur leur responsabilisation et sur leur soutien (linguistique et autres) afin de les aider à s'investir dans les villes et à mieux prendre en charge l'éducation des enfants.

Un autre intervenant a souligné que l'exclusion des jeunes pouvait aller jusqu'à des phénomènes d'autodestruction à la suite de la dévalorisation de l'image de soi.

D'après son diagnostic, le processus qui conduit à l'exclusion comporte plusieurs ruptures à partir de la perte de travail, désintégration des liens sociaux et familiaux, placement des enfants...

Replacé dans le contexte de la mondialisation, il s'agit d'un processus engendré par le système lui-même, qui trouve là ses limites.

L'intervenant a noté que c'est néanmoins une préoccupation majeure au niveau de la France qui l'aborde en terme de solidarité nationale. D'où les mesures prises dont il préserve les acquis : RMI, loi Besson 1970, lutte contre les exclusions de juillet 1998,



la CMU ainsi que les mesures prises contre les discriminations : les commissions départementales d'accès à la citoyenneté, le numéro vert 114 et le vote à l'assemblée de la loi sur la discrimination à l'entreprise. En conclusion, les associations ont un rôle essentiel à jouer en direction de l'opinion publique car la défense de l'exclu concerne toute la société. En fait l'implication citoyenne constitue la meilleure réponse à l'exclusion. Il a été suggéré de donner les moyens aux habitants de participer au conseil de quartier et de ne pas laisser le terrain aux seuls bureaucrates.

A la suite de cette première séance, plusieurs participants dans la salle ont apporté leur témoignage sur les divers visages de l'exclusion qui pouvaient toucher le milieu des artistes, des malades du SIDA, les étudiants étrangers, etc...

Parmi les propositions, une bénévoles a demandé de prendre en charge plus efficacement les jeunes d'origine étrangère récemment arrivés, dans le domaine de l'enseignement du français.

Il y a eu également une proposition d'organiser un rendez-vous des cultures à l'initiative des associations, dans une optique de collaboration et une mise en commun des savoirs-faire.



Deuxième séance : « Quelle synergie entre associations et partenaires institutionnels ? »

On a dénoncé une forme d'exclusion engendrée par l'institution elle-même, en l'occurrence la justice au-delà des principes d'égalité renouvelés car la précarité est le résultat aussi d'une inégalité face au droit d'être défendu ; ce droit à l'aide judiciaire gratuite est mis en cause par la précarisation même des avocats mal rétribués par l'Etat. Parmi les autres facteurs qui engendrent l'exclusion, l'expulsion des logements constitue un gros problème que les acteurs concernés (Préfecture, Conseil Général, Mairie, CAF...) tentent d'enrayer par la charte de la prévention des exclusions à Paris du 2 juillet 2001.

Enfin la situation des étrangers en situation irrégulière est particulièrement dramatique. Ils se retrouvent dans une complète marginalité, exclus sur tous les plans, voire inconnus de l'Etat.

Cette question a été soulignée par plusieurs intervenants et participants, les associations se trouvant confrontées à des situations très complexes où elles traitent l'humain dans l'urgence, sans pouvoir aider à une solution juridique, surtout étant donné les paradoxes de la circulaire Chevènement.

Une intervenante a mis en avant le rôle fondamental des associations pour combler justement le décalage entre les textes officiels et les réalités du terrain. D'où l'intérêt pour les institutions de travailler en synergie avec les associations. Il a été proposé la création d'un conseil social des associations afin de mettre en commun les différents savoirs-faire dans la lutte contre les exclusions.

Dans le public, une proposition allait dans le même sens : celle de la création d'un réseau de compétences pour peser ensemble sur les politiques, d'autant plus que les batailles avancées par les associations étaient reprises trop longtemps après par les politiques.

Un autre participant a suggéré de constituer un véritable lobbying des associations immigrées autour de cette question de l'exclusion.



Troisième séance : « Acteurs associatifs et institution : dualité ou complémentarité ? »

Cette séance a constitué une forme de dialogue entre les acteurs de terrain et les politiques, preneurs de décisions. Les acteurs associatifs ont donné des exemples concrets de leur travail de proximité.

Soulignant que les formes de l'exclusion se renouvellent et que la précarité s'accroît, une intervenante a présenté le travail mené par l'association d'insertion "la table de CANA".

Elle a insisté sur la nécessité à la fois d'un accompagnement individualisé et d'un travail en réseau car il s'agit de coordonner ses compétences auprès des personnes fragilisées. En effet, on ne peut pas prendre en charge uniquement l'intégration professionnelle qui se trouve compromise par des problématiques plurielles. Les réponses doivent donc s'inscrire dans la permanence en mobilisant une véritable chaîne de compétences.

On a insisté sur l'importance de la solidarité au niveau local pour recréer des liens sociaux entre voisins, familles et générations ; travail mené au travers de centres d'accueil, d'espaces d'écoute et de permanences. Les participants ont été interpellés sur la priorité à donner à la prévention de l'exclusion, regrettant que les grandes politiques de lutte se fassent trop souvent dans l'urgence. Citant en exemple la question du logement des personnes âgées d'origine immigrée, il a été demandé une prise en compte plus juste de l'attribution de logements à cette population.

Du côté des institutions, a été affirmée la volonté de la Mairie de Paris de faire participer les étrangers non-communautaires par le biais du conseil consultatif créé en concertation avec les associations.

Il a été fait part notamment de la mise en place d'une année sur les apports des étrangers et du travail mené pour faciliter l'accès à la langue et pour lutter contre les discriminations au niveau de l'emploi, des loisirs et de la culture.

Une représentante du conseil régional a mis en avant le dynamisme des associations qui sont des pôles de propositions et d'interpellations des politiques. Elle a approuvé



l'idée d'un réseau actif d'associations. Elle indique aussi que les domaines d'intervention de la Région concernaient d'ores et déjà, les personnes âgées, les femmes immigrés et les personnes malades du SIDA.

Une chargée de mission à la politique de la Ville, a abondé dans le sens de l'intérêt du travail de proximité et de sa reconnaissance à travers les adultes-relais. Elle encourage les associations à recruter ces médiateurs qui travaillent déjà à titre bénévole.

Le point commun de ces interventions des représentants des institutions concerne la nécessité d'une concertation avec les associations et d'un travail en commun autour de projets concernant l'emploi, la santé et l'éducation. Les politiques de soutien aux associations de lutte contre l'exclusion ne peuvent pas se borner à des distributions de subventions symboliques mais à une coproduction.

A ce propos, lors du débat, un participant a déploré que quand une association ne rentre pas dans le cadre, les portes lui sont fermées. Il a interrogé les intervenants sur les solutions à cette situation d'isolement politique.

Une participante psychosociologue s'est demandée si ce n'était pas l'Institution qui était malade puisqu'elle ne pouvait intégrer de larges franges de la population et que les travailleurs sociaux ont du mal à faire leur travail.

Les associations en général ont souligné le manque de moyens dont elles disposent face à des situations dramatiques, surtout que l'immigration s'est transformée. Les réfugiés politiques et les demandeurs d'asile sont le nouveau visage de cette immigration qui accumule les problèmes, d'où le fait qu'ils soient dans une forte précarité. Une intervenante travaillant dans un centre d'accueil a demandé s'il n'y avait pas moyen d'accélérer les étapes entre la demande d'asile et la réponse, rappelant qu'il s'écoule huit mois en moyenne pour prendre le premier rendez-vous pendant lesquels les demandeurs d'asile n'ont pas le droit de travailler.

Cette question des réfugiés est apparue comme un nœud insurmontable dans les processus de précarisation. Il a été précisé qu'il ne servait à rien de multiplier les dispositifs et qu'il valait mieux commencer par faire un inventaire des besoins par rapport aux structures.



Comme proposition à mettre en place rapidement, un intervenant a avancé l'idée d'un point d'écoute/antenne mobile afin de se rapprocher des exclus car les plus isolés font rarement la démarche d'aller vers les associations et les organismes.

Un autre participant a interpellé les intervenants sur le pourcentage des subventions accordées aux associations d'immigrés, se demandant si elles n'étaient pas victimes elles-mêmes de ségrégation.



CONCLUSION

Deux types de propositions se détachent à la fin de cette journée :

I/ Des propositions d'actions ponctuelles à pérenniser : actions concernant une thématique ou un public spécifique.

II/ Des propositions générales concernant le partenariat entre institutions et associations.

I/ Proposition d'actions ponctuelles :

- a) Autour de la culture d'origine et des rencontres interculturelles, l'organisation d'un rendez-vous des cultures par des associations africaines, maghrébines, antillaises.
- b) Etant donné que les personnes les plus exclues font rarement la démarche d'aller vers les associations, propositions d'une antenne mobile, type guichet unique qui se déplacerait pour faciliter les démarches et orienter, et qui se situerait à proximité des lieux de distributions de la nourriture, des foyers, etc...
- c) Accélérer les processus pour fixer un premier rendez-vous aux demandeurs d'asile.



II/ Propositions générales

- a) Mobilisation des associations autour des habitants pour les impliquer dans la citoyenneté, afin d'intervenir effectivement dans les conseils de quartier et de ne pas laisser le terrain aux seuls technocrates.
- b) Reconnaissance du travail fourni par les associations immigrées depuis 20 ans, des savoirs-faire et des compétences capitalisés par ces associations auprès des personnes touchées par la précarité, d'origine étrangère ou non.
- c) Sortir d'une certaine logique ségrégationniste à l'encontre même de ces associations qui pendant des années à Paris n'ont pas bénéficié de subventions ou à peine, ce qui a condamné à la précarité leur personnel et a conduit certaines à arrêter leur travail.
- d) Création d'un Conseil social des associations luttant contre l'exclusion, chargé de coordonner leurs actions, de mettre en commun les savoirs-faire et de peser sur les politiques.
- e) Création d'une commission d'arbitrage tripartite chargée de superviser, de contrôler les dossiers et de vérifier les modalités d'attribution des subventions.



PREMIERE PARTIE:

QUELLE IMPLICATION POUR LES ACTEURS DU MONDE ASSOCIATIF DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ?

INTERVENANTS:

M.REZIGAT Abderahim -Président de l'APCV

M.GENESTON Dominique-Chargé de mission politique de la ville

M. MAHJOUBI Mohamed – Membre fondateur de l'A.D.D.H au Maroc

M.FOPA Robert, Président de l'A.F.C.S.H.

Maître BOUKHELIFA Hacen, Avocat à la cour

M.SEYE Mohamed



Abderrahim REZIGAT, Président de l'A.P.C.V

Je rappelle que cette journée est le deuxième volet d'un colloque dont le 1^{er} a eu lieu à l'AGECA sur le thème Etats des lieux:: vie associative et immigration. Des universitaires, des représentants d'association ainsi que des institutionnels y ont participé : Pour résumer, on pourrait dire qu'enfin les étrangers ont le droit de s'associer et qu'il s'agit d'un combat pour avoir sa place :

A l'A.P.C.V. nous luttons surtout contre la discrimination dans le domaine de la culture. Depuis 1991 que nous existons, nous essayons de créer un espace pour que les cultures se connaissent, notamment à travers le voyage. Notre devise étant « plus on connaît son voisin, mieux on l'apprécie ».

Rappelons qu'au début, on ne tenait pas compte de la culture des immigrés. C'était des personnes embauchées par les patrons qui allaient les chercher parce qu'ils avaient besoin des bras. On les réduisait donc au travail et au fait de vivre dans les ghettos, les bidonvilles de Nanterre etc. L'espace culturel n'existait pas. Plus tard, les immigrés ont pris conscience qu'ils avaient une culture : ils se réunissaient dans des cafés pour écouter leurs musiques à travers les juke-box. Dans les années 70, ils ont commencé à faire venir leurs familles dans le cadre du regroupement familial. La question de la culture s'est posée avec l'introduction des langues d'origine dans les écoles. Mais dès 1973 déjà, les associations avaient des revendications culturelles. C'est ainsi qu'à Puteaux a eu lieu le premier festival des travailleurs immigrés. Notre travail à l'A.P.C.V. consiste à recenser et à faire connaître de Jeunes artistes d'origine maghrébine.

C'est ainsi que dans notre perspective interculturelle, nous avons travaillé en partenariat avec les transculturelles à Dunkerque et à Roubaix. C'est la première fois qu'un événement de ce type a mobilisé la population.

A Grande-Saintes, nous avons fait venir un artiste peintre et il y a eu mobilisation de parents autour d'une galerie, d'une ludothèque.



Les Marocains ont participé et c'est la première fois qu'on les voyait venir nombreux, endimanchés et visiblement contents de cette reconnaissance.

L'autre volet de notre action consiste à organiser des fêtes de quartier interculturelles.

C'est ainsi que nous l'avons fait dans le cadre des cultures du monde à Saint-Denis.

A Saint Maurice nous avons initié une journée orientale avec calligraphie, cuisine ...

C'est vrai que c'est difficile parce que la mentalité fait qu'on reste limité à la culture française mais en fait on s'aperçoit qu'en combattant l'exclusion par la culture, le message passe mieux.



Dominique GENESTON

La France est multiculturelle mais il y a une couleur qui transcende cette multiculturalité, c'est la couleur citoyenne.

Aujourd'hui, je vais essayer de tenir un discours de républicain parce que c'est mon engagement personnel. Je ne vais pas faire un discours technocrate mais je vais vous parler de mon expérience ; cela fait vingt-huit ans que je travaille dans l'administration française ; et il y a des mots clés qu'on a oubliés ou qu'on a galvaudés parce qu'on met le mot citoyen par exemple à toutes les sauces aujourd'hui.

C'est que cette république est indivisible, démocratique, laïque et sociale et que ses trois valeurs fondamentales sont la liberté, l'égalité, la fraternité.

Souvent les jeunes me disent, au travers de mes rencontres avec eux : la liberté, je la vois bien, l'égalité je la cherche souvent, et la fraternité je me demande si elle existe.

Le service public est en danger aujourd'hui au travers de la pression libérale qu'organise la commission européenne et avec la privatisation des services publics ; privatisation lourde, lente parce qu'on essaie de gagner du temps et de faire oublier que l'objectif final du traité de Rome, c'était la concurrence et le rôle primordial du secteur privé. On peut toujours aujourd'hui faire des chartes qui n'ont qu'une valeur juridique.

A un moment donné, notre participation est indispensable. Donc lutter ensemble contre les exclusions, c'est être présent dans cette nouvelle forme de démocratie qu'on met en avant qui s'appelle la démocratie participative.

Sans vous, il n'y aura pas de débat, sans vous il n'y aura pas de dignité. Et aujourd'hui comme en politique de la ville, on parle de participation des habitants, on la cherche souvent.

Il faut reconnaître qu'il y a une certaine peur des élus qui craignent les contre-pouvoirs ; il existe une loi qui est passée de manière discrète sur les comités de



quartiers ; on pose le principe que dans chaque quartier, dans les villes de plus de 20 000 habitants, ces comités devraient être élus, entendus et consultés. Ceci étant, le Maire nommera les animateurs de ces comités ; le Maire fixera l'ordre du jour ; à un moment donné, à Marseille, les habitants n'étaient pas contents parce qu'ils veulent voir reconnaître leur libre créativité, leur libre choix. On a le sentiment que malheureusement la République a été un peu circonvenue, et dominée par une bureaucratie qui n'a pas laissé la place au peuple ; ceci dans tous les domaines, le RMI et j'étais chargé de mission RMI pendant quelques années dans l'Essonne. Vous pouvez prendre la délégation interministérielle chargée des jeunes, j'étais également chargé de mission.

Comme au niveau européen, on dit : on a fait l'Europe en oubliant le peuple.

Je vais vous parler d'un problème qui me tient à cœur aujourd'hui, celui des 16-25 ans en échec scolaire et qui pose le problème de l'école républicaine dans sa dimension sociale. Pendant les Trente glorieuses, on a pu trier sans conséquences parce qu'il y avait de l'emploi pour tous mais aujourd'hui, l'éducation nationale est devenue une gare de triage où on oriente par l'échec.

« Tu n'es pas bon en maths, tu iras en français, tu n'es pas bon en français, tu iras en technique. Et si tout cela ne te convient pas, tu iras en SECPA. »

A un moment donné, c'est vrai que l'orientation ethnique est sourde, elle est non dite. On prend en compte la situation des parents pour orienter ; c'est absolument inadmissible. Le grand débat citoyen demande à ce que les citoyens soient formés pour réaliser ce que souhaitait faire la République en 1793, des citoyens actifs ; car quand les élus descendent dans les quartiers voir les gens, vous pouvez très bien mettre des techniciens et monopoliser la parole. Les gens se sentent petits et faibles parce qu'ils n'ont pas les éléments pour se faire leur propre opinion. C'est difficile mais j'ai été heureux des listes citoyennes à Toulouse, à Chatenay-Malabry, à Rennes, de jeunes de toutes les couleurs, de toutes les origines qui disaient : nous voulons qu'on nous reconnaisse aujourd'hui ; la République, c'est le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple, nous voulons que cette réalité virtuelle devienne une réalité de la vie de tous les jours, vécue par tous ; quand on prend un dispositif comme le programme TRACE : trajet d'accès vers l'emploi pour des centaines de



milliers de jeunes qui sont en stock dans les missions locales; on a considéré qu'il fallait des guichets uniques pour que les Jeunes ne se retrouvent pas à aller dans dix administrations différentes.

Les structures sont paritaires : décisions des élus locaux, financement de l'état, financement des régions, conseil d'administration où devraient être représentées les forces vives ; la direction départementale du travail, la DASS...On s'aperçoit que ces conseils se réunissent une fois par an, ou deux fois par an au mieux pour regarder les équilibres budgétaires et cela on le retrouve partout.

Je vous incite à participer à ce qui peut être comité de quartier, à ce qui est réunion organisée par les maires.

Nous avons un fer de lance qui est le développement local ; aujourd'hui, on commence à reconnaître les associations issues de l'immigration et les associations du sud, elles-mêmes...Comme Michel Rocard, les Etats se posent la question : « 40 ans d'aide au développement, pour quoi faire ? Nous avons peut-être évité les famines mais avons-nous permis la dignité citoyenne dans nos anciennes colonies et dans l'Afrique d'aujourd'hui ; certainement pas ; donc sur ce co-développement nous avons beaucoup à faire, associations françaises, associations africaines, associations du monde, avec nos micro projets avec cette société africaine où l'économie informelle est extrêmement vivace mais non reconnue ; quand une économie informelle représente 70% du PIB et parfois 80% des emplois, on ne peut plus la mépriser ; chers citoyens, citoyennes, je vous encourage à venir nous aider, nous les fonctionnaires de terrain qui essayons de participer à la vie associative et puis de le dire à nos jeunes : l'insertion par l'économique par les PME, PMI peut être un moyen de vivifier la vie locale.



Mohamed MAHJOUBI

Le thème de l'exclusion est un thème assez vaste qui est au cœur de l'actualité, l'actualité internationale.

En effet, on ne peut pas concevoir la paix, la sécurité avec des millions de personnes qui sont exclues et qui n'ont pas leur part dans tout ce qui appartient à l'ensemble de l'humanité, aussi bien les richesses, le savoir, le développement technologique etc.

C'est un problème qui prend des dimensions dangereuses. Cependant, on doit centrer notre débat aujourd'hui sur ce que nous constatons régulièrement comme exclusion et comme discrimination, avec toutes les souffrances que cela suppose. Différentes réponses peuvent être données à cette exclusion, on se demande d'abord quel est le processus qui amène certaines personnes à être exclues.

Le constat est que l'exclusion est l'aboutissement d'une série de ruptures dont la principale est l'exclusion du marché du travail qui prive l'individu d'un revenu et par conséquent de l'accès aux biens et aux services. Les conséquences sont des fois multiples ; on constate la désintégration des liens familiaux avec placement d'enfant, divorce etc., la désintégration des liens sociaux, le repli sur soi, le retrait de la vie sociale, la perte de l'estime de soi et souvent chez les Jeunes marginalisés, diverses expressions de désarroi, de révolte et de haine contre une société qui les a rejetés et contre eux-mêmes. A ce niveau, ce n'est pas un hasard si le taux de suicide parmi les Jeunes est de plus en plus élevé comme on constate différentes formes d'auto destruction qui se manifestent : drogue, alcoolisme.

Soulignons également le contraste entre ces différents phénomènes et la progression du savoir, de la capacité de l'homme à produire des biens de consommation, à produire et à inventer des moyens d'augmenter la richesse. Le basculement des individus dans les exclusions, cela leur donne un statut négatif renforcé par les stigmatisations ; parce que les valeurs de la société ne donnent pas de la valeur à la personne humaine mais à ce qu'il possède, à ce qu'il est, à sa situation, à sa place dans le système. L'ensemble de ces problèmes doit être pris en compte par une



politique sociale et là, tout le monde est concerné, l'Etat, les services publics, les structures de la société civile et le simple citoyen.

Cependant, nous devons poser une question : sous quel angle l'exclusion est abordée ? Selon l'idéologie ultra libérale, elle est envisagée comme un défaut d'insertion dont les causes sont imputées à l'individu. C'est-à-dire, le pauvre est responsable de son état mais tout en restant dans la sphère de pensée de l'économie de marché, l'exclusion peut être analysée d'un point de vue sociologique comme un dysfonctionnement dans l'organisation sociale et économique, en quelque sorte un défaut d'intégration dont on cherche l'origine dans la société.

En fait, selon le pays, l'Angleterre, la France ou les Etats-Unis, il y a une grande différence dans l'approche de ce phénomène d'exclusion.

En France, pour des raisons multiples, historiques fondamentalement, l'exclusion est traitée selon une perspective solidaire. Il s'agit d'assurer l'intégration nationale et donner crédit au principe de l'égalité porteur du pacte républicain.

Ce principe est généreux mais malgré tous les efforts pour le concrétiser, on est encore dans un système fondé sur le profit, la rentabilité, la consommation et une compétition impitoyable non seulement à l'échelle nationale mais à l'échelle internationale. Faute de pouvoir, de vouloir, ou de savoir remédier aux défauts du système existant et de placer l'homme, pas l'électeur au centre de toute activité humaine, politique, économique, recherche, production, les politiques sociales interviennent pour atténuer les méfaits du système en place et en quelque sorte panser les blessures.

Aussi, pour remédier aux exclusions technologiques de 1960, aux méfaits du choc pétrolier de 1974, aux conséquences sociales de la restructuration des entreprises, au développement de la flexibilité et de la précarité de l'emploi, pour faire face à ces différents bouleversements et à cette évolution qu'on a tous vécue, qui s'accélère de plus en plus ces derniers temps, chaque fois des mesures ont été prises. Mais on fait face aux conséquences pas aux causes ; cela ne dépend pas de la volonté de telle ou telle politique ; c'est toute une dynamique des limites imposées.

En ce qui concerne les mesures prises, il s'agit du développement du système de protection sociale, l'assurance maladie, l'indemnisation du chômage, accident du



travail, vieillesse. Pour prévenir également le basculement dans l'exclusion, on a introduit le RMI en 1988, la loi Besson de 1970, la loi contre les exclusions de juillet 1998, la CMU.

Donc, le phénomène de l'exclusion constitue une préoccupation majeure pour l'opinion publique et pour les politiques et les décideurs depuis les vingt dernières années.

C'est une préoccupation de plus en plus forte ; rappelons que Monsieur Chirac a fait de la fracture sociale le thème de sa campagne présidentielle en 1995.

Le problème central actuellement n'est plus celui des inégalités sociales mais c'est le problème entre ceux qui sont *in* et ceux qui sont *out* .

Au niveau européen, il y a également des mesures ou au moins des orientations politiques qui ont été définies, pour faire face à ce phénomène.

Sous l'influence française, sous la présidence de Monsieur Jacques Delors, l'Union a adopté le programme pauvreté 1989-1994. Elle a créé un observatoire des politiques de lutte contre l'exclusion. La définition que la CE a donné de l'exclusion est particulièrement importante : elle l'a posée en termes de non réalisation ou de négation des droits à un niveau de vie minimum et à la pleine participation aux différentes occupations sociales, économiques, politiques et culturelles de la société.

Dans le même sens, la relation entre discrimination et exclusion a été faite en France parce que l'exclusion parfois et même souvent commence par une discrimination.

Madame Martine Aubry a déclaré en mai 1989 qu' « il faudra sans doute réfléchir à un autre concept que l'intégration car la question aujourd'hui est moins celle de l'intégration que celle de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. »

Différentes mesures ont été prises au niveau des discriminations : la création de groupes d'études sur les discriminations, les commissions départementales d'accès à la citoyenneté, le numéro vert 114 comme moyen de signaler les discriminations et le vote à l'assemblée de la loi sur les discriminations à l'entreprise.

Parfois, on constate un décalage entre le discours et les pratiques, dû aux limites mêmes du système.



Il existe des discriminations légalisées comme l'article 8-1 de Maastricht : « il est institué une citoyenneté de l'Union européenne. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un état membre. »

En France, le droit de vote des étrangers non nationaux n'a pas encore été réalisé.

En conclusion, si les politiques d'insertion n'ont pas réussi à mener une partie importante des exclus vers l'intégration, ces politiques ont le mérite d'atténuer le mal.

Mais, pourront-elles continuer à le faire ?

Par exemple le nombre de salariés en situation précaire augmente. Il y a une fragilisation des personnes et donc des millions de personnes sont candidates à l'exclusion.

Les associations doivent agir en direction de l'opinion publique et en direction des institutions et doivent utiliser rationnellement les acquis. La défense des exclus, c'est la défense de toute la société.



Robert FOPA :

Comment lutter ensemble contre les exclusions ?

Je vais m'appuyer sur les expériences du terrain ; cela fait plus de deux décennies que je suis éducateur à Paris et depuis plus de dix ans dans le vingtième arrondissement. Avec les élus et le mouvements associatifs de cet arrondissement (1800 associations), je m'appuierai sur ce que nous avons créé il y a deux ans, initié par une élue avec qui nous avons organisé les assises culturelles. Cela consistait tout simplement à rencontrer l'autre, à le connaître et à le reconnaître dans ce qui lui est essentiel, dans sa vie quotidienne.

Ces assises nous ont amené à concevoir un autre concept à l'intérieur duquel on pourrait poursuivre cette concertation. Nous avons proposé à la municipalité dans le cadre du CICA (Comité d'Initiative de Consultation d'Arrondissement) un concept « éducation et citoyenneté : identité croisée ». Ce qui a donné lieu à des fêtes citoyennes, des actions de proximité. Ces fêtes citoyennes nous ont conduit à un partenariat avec plusieurs associations, avec les élus et la mairie ; c'est avec les élus qu'on peut faire quelque chose.

Nous avons organisé le 14 juillet la « République métissée » à la suite de ces fêtes.

Et très récemment, les assises de la citoyenneté pour mettre en place l'identification des compétences, des expériences dans le quartier pour la mise en réseau des énergies ; pour identifier également auprès de Jeunes, le besoin de formation, d'encadrement et d'orientation pour qu'eux aussi, deviennent des acteurs du développement. Car s'il est question d'exclusion, c'est qu'il manque des structures d'encadrement et de formation pour ces Jeunes.



Maître Hacen BOUKHELIFA :

Je voulais vous donner une information ; le 27 octobre ont eu lieu les assises de la citoyenneté. Les étrangers titulaires d'un titre de séjour (d'au moins dix ans) pourront s'ils le souhaitent être membres du conseil de la citoyenneté qui s'installe le 19 décembre.

Monsieur El Hakkaoui et Monsieur Mahjoubi font partie du Comité du pilotage, du comité de sélection des candidats étrangers qui souhaiteraient participer au Conseil de la citoyenneté ; je vous rappelle les termes de la mairie de Paris présentant le Conseil de la citoyenneté : le conseil aura pour objectifs de favoriser l'expression et la participation à la vie publique locale des Parisiens de nationalité étrangère. Il aura pour mission de donner des avis sur toutes les questions intéressant la vie à Paris des résidents étrangers non ressortissants de l'Union européenne et entrant dans le champs de compétence du Conseil de Paris ; il pourra transmettre au maire toute proposition et avis sur les question municipales qui suscitent son intérêt. Il sera composé de 90 résidents étrangers, âgés de 18 ans au moins et installés à Paris depuis l'an 2000.



**Mohamed SEYE, FNAFFA Association agréée Jeunesse et Sports
et conseiller municipal délégué à la jeunesse de Fontenay sous
Bois:**

Je vous parlerai des Jeunes car nous travaillons surtout avec les Jeunes. Je commencerai par citer cette phrase de Martin Luther King :

« Nous devons vivre ensemble comme des frères ou périr comme des imbéciles. »

Pour la ville de Fontenay sous Bois, il existe une population africaine importante dont beaucoup d'analphabètes étant donné que dans les années 60, les immigrants venaient de villages et n'étaient pas scolarisés. Nous avons choisi de mener une action d'alphabétisation en direction surtout des mères africaines pour qu'elles puissent aider leurs enfants et pour qu'elles puissent s'insérer dans la vie de la cité et y participer.

Nous menons aussi une action de soutien scolaire pour les plus Jeunes.

En ce qui concerne des Jeunes, oisifs pendant les vacances scolaires et le mercredi, nous avons interpellé la municipalité et nous dialoguons avec les parents, pour les sensibiliser. Car si en Afrique, c'est le village qui élève l'enfant et tout le monde se sent un peu responsable dans des quartiers chauds, on ne peut laisser l'enfant traîner dehors.

Maintenant, nous avons des Jeunes plus âgés qui ont quitté les structures scolaires.

Un des moyens que nous employons pour les motiver, c'est de leur proposer de partir sur des chantiers de solidarité internationale, de se rendre utile pour l'Afrique ; de construire quelque chose de concret et à partir de là, de se reconstruire eux-mêmes parce qu'en fait en partant là-bas, ils vont à la recherche d'eux-mêmes, ils vont se reconstruire psychologiquement.

Ils vont acquérir une méthodologie, un peu plus de recul par rapport à la situation.

A partir de là, on pourra faire un travail avec les missions locales. Certains jeunes ont pu ainsi s'inscrire dans un projet personnel et d'insertion professionnelle.



Ce qui est important aussi c'est l'exemplarité ; les Jeunes d'origine africaine ont besoin de se référer à des exemples pour se projeter. Nous avons aussi nos propres références culturelles ; on trouve par exemple Amadou Hampâté-Ba qui est un pilier des traditions orales africaines. Le jeune qui peut s'approprier une partie de ce qu'il nous a légué peut se construire. On s'attache à la promotion de notre culture dans le cadre d'échanges interculturels.

C'est important que les Jeunes s'approprient Brassens et Brel aussi. Je pense que c'est dans ce brassage qu'on peut se construire, je me sens appartenant à une double culture, la tradition africaine avec ses valeurs de solidarité, de respect des aînés, de respect de la famille.

En France, des hommes comme Langevin, Wallon, Jean-Macé sont très importants et peuvent être des référents. L'autre aspect c'est le travail à faire auprès de nos parents, des populations dans les foyers qui sont un peu renfermées sur eux-mêmes, un peu entre soi. Une part de l'exclusion vient de nos communautés qui restent entre elles. Certains pensent qu'ils sont ici de passage pour construire le village, pour construire sa maison là-bas on va être enterré là-bas les hommes, en attendant on a nos enfants ici et leur éducation ici. D'un autre côté, il commence à y avoir une émergence de cadres, de gens qui ont des capacités dans tous les domaines : on ne peut plus nous dire : actuellement on ne donne pas de responsabilités aux noirs parce qu'il n'y a pas d'élite chez eux, on ne veut plus entendre des choses comme ça. Je terminerai en citant Hampâté-Ba : « Les idées des vieillards doivent être semées dans la tête des Jeunes pour ne pas mourir . »

Lors du débat, il a été souligné qu'il y avait des causes très diverses à l'exclusion qui concernaient Français et non Français. Par exemple, M. Ba médecin à la retraite a témoigné sur son expérience auprès des malades du SIDA. Un des membres de l'association Nouvelle latitude a remarqué que l'exclusion s'exprimait par les images des étrangers véhiculées par le cinéma et la télévision. Parmi les propositions, une bénévoles de la mairie du 12^{ème} a souhaité que les Jeunes en échec scolaire ou primo-arrivants de plus de 16 ans puissent être pris en charge au niveau de la langue



française. En général, les participants étaient d'accord sur la nécessité d'aider les citoyens à devenir responsables notamment en sensibilisant les médias.



DEUXIEME PARTIE :

QUELLE SYNERGIE POUR LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS DANS LE CADRE DES LOIS ET REGLEMENTS RELATIFS A LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ?

INTERVENANTS :

Maître BOUKHELIFA Hacen, Avocat à la Cour

Monsieur GUEYE Moustapha

Monsieur BALENDA Moïse, Sociologue

Monsieur FOPA Robert, Président de l'A.F.C.S.H.



Maitre BOUKHELIFA HACEN

Lorsqu'on parle de partenaires institutionnels, la justice qui est le troisième pouvoir en France à côté du pouvoir législatif et exécutif sans compter le quatrième pouvoir des médias, la justice intervient mais malheureusement parfois le système judiciaire lui-même peut générer en son sein l'exclusion sociale.

En effet, il peut y avoir une exclusion pour les justiciables qui n'ont pas tous le même accès à la justice et qui n'ont pas tous accès à la même justice. Ceci alors que le principe de l'égalité des justiciables est rappelé à la fois par la constitution de la Vème République, par la déclaration des droits de l'homme et des citoyens de décembre 1948, par la convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 que la France a ratifié. Principe d'égalité qui a été rappelé également par le conseil constitutionnel. Les auxiliaires de justice, dont les avocats peuvent être aussi victimes d'une précarité que peu de gens connaissent, à Paris qui regroupe 16000 avocats, 1/3 de l'effectif où plus de 700 avocats viennent chaque année grossir le rang du barreau. Plus de la moitié gagne moins de 400 000 francs par an et surtout 600 avocats ne gagnent pas plus de 25000 francs, plusieurs avocats gagnent moins de 10000 francs par mois. Cela a une incidence dans le fonctionnement du système judiciaire, on l'a vu l'année dernière quand il y a eu la grève au niveau de l'aide juridictionnelle en novembre 2000. La précarité amène beaucoup de confrères à pratiquer cette aide, cela permet aux plus démunis de disposer du service d'un avocat qui est payé par l'Etat. Or il y a un manque de moyens flagrants.

Les avocats sont les seuls partenaires qui concourent à un service public et qui ne sont qu'indemnisés. C'est pourquoi les avocats acceptent de moins en moins d'assurer la défense des justiciables ; c'est la porte ouverte à une justice à deux vitesses.

Pour mériter le nom de démocratie, un pays doit assurer à tous la possibilité de se défendre.



Les droits de la défense, c'est pour tout individu, notamment un étranger en situation irrégulière, un étranger qui a des papiers, d'avoir un interprète et de bénéficier d'une aide juridictionnelle.

Les plus pauvres sont le plus souvent écartés car ils ne peuvent supporter le coût d'un procès ; parallèlement les avocats ne veulent plus être les esclaves du droit.

IL y a donc une inégalité de fait face à la justice. Prenons le système de la libération sous caution.

Pour un juge d'instruction, lorsqu'il était juge et partie et aujourd'hui juge des libertés et de la détention, il accepte sous certaines conditions la libération d'un détenu auquel il est reproché des infractions très graves en échange de paiement d'une caution.

Les Français se sont rendus compte de cela avec les dernières grandes affaires qui ont défrayé la chronique, notamment l'affaire ELF ou encore Falcone.

L'exclusion se fait également dans le cadre de la loi par la politique des expulsions à Paris et aussi par la politique de l'immigration.

Ainsi, on a le droit d'expulser une personne à partir du 13 Mars et jusqu'au 31 Octobre ; et puis il y a la trêve hivernale.

En 2000, il y a eu plus de 6000 procédures en expulsion ; pour enrayer ce phénomène, les acteurs concernés, la Préfecture de Paris, la Préfecture de police, la Mairie de Paris,

le Conseil général, les magistrats, les huissiers, les CAF, les administrateurs de biens et les bailleurs privés, les fondations comme l'abbé Pierre ont signé le 2 juillet 2001 la charte de la prévention des exclusions à Paris qui s'inscrit dans la continuité de la loi du 10 juillet 1998 relative à la lutte contre l'exclusion.

L'objectif de cette charte est de mieux informer les bailleurs et les locataires, de mener une enquête sociale pour essayer d'enrayer le phénomène.

En effet, perdre un logement est un événement déterminant dans les processus qui conduisent à l'exclusion ; cela signifie la rupture des réseaux de voisinage, un handicap sérieux pour l'accès au monde du travail et cela signifie une rupture dans la scolarité des enfants.



En ce qui concerne la politique de l'immigration, je voudrais relever la précarité ; les individus sont totalement inconnus de l'Etat ; ils ne peuvent pas travailler légalement et sont marginalisés.

La circulaire Chevènement exigeait pour des étrangers en situation irrégulière depuis au moins 7 ans de justifier de ressources issues d'une activité régulière, de justifier d'obligations fiscales et d'un domicile. Je dénonce donc le contenu de cette circulaire. J'ajouterai l'exclusion carcérale quand on rajoute la carte géographique, cela augmente l'exclusion. Ce sont là quelques pistes dans le monde judiciaire autour de la question de l'exclusion.



Moustapha GUEYE a parlé au nom du Parti communiste :

Il a rappelé que le Parti communiste défend les intérêts d'une couche sociale pour amener à une transformation radicale de la société, et que l'égalité républicaine et la question de la citoyenneté est au cœur de sa démarche.

Selon son point de vue, les exclus sont ceux qui sont en dehors du processus productif en général. Les propositions du PC concernent donc essentiellement des initiatives contre le licenciement ; étant entendu que ce sont les immigrés qui ont été très touchés au niveau des licenciements.

S'opposant aux emplois précaires et aux CDD, il a insisté sur le fait que les travailleurs doivent bénéficier de leurs droits.

EN conclusion il a proposé la création d'un conseil social avec les associations afin de mettre en synergie toutes les forces.



Moïse BALENDA, sociologue

Il a intervenu sur le thème de la discrimination en politique, rappelant combien la participation à un niveau de responsabilité importante reste impensable pour beaucoup et qu'il s'agit là d'une citadelle à conquérir.

Il a souligné l'importance d'être organisé et du militantisme pour prendre cette citadelle, en précisant que la France gagnerait beaucoup à ce que toutes les forces vives participent.



Robert FOPA, président de l'AFCSF :

Robert Fopa a rappelé qu'il existe des structures de conseils juridiques, la protection sociale et la protection de la jeunesse.

Il souhaiterait que se crée un réseau de compétences pour peser ensemble sur les politiques.

Une participante a indiqué que les batailles avancées par les associations étaient reprises longtemps après par les politiques ; elle a cité à ce propos le cas des cultures d'origine.

Un participant attend un certain nombre de propositions sur les résultats de la synergie et a proposé de créer un lobbying des associations autour de cette question de l'exclusion.



TROISIEME PARTIE :

ACTEURS ASSOCIATIFS ET INSTITUTIONS : DUALITE OU COMPLEMENTARITE ?

INTERVENANTS :

Madame CALVO Martine, présidente de la table de CANA

Monsieur KERKENI Abdellatif, président INSER-ASAF

Madame BAVAY Francine, Vice-présidente de la région d'Ile-de-France, Chargée des Solidarités, Action Sociale et Santé

Madame BOURCART Khédidja, Adjointe au Maire de Paris, Chargée de l'intégration et les Etrangers Non Communautaires

Madame DARMAILLAC Marie Annick, Sous-préfète chargée de mission à la politique de la Ville Préfecture de Paris

Monsieur BAH Thierno



Martine CALVO:

La table de Cana est un réseau composé de dix entreprises d'insertion, entreprises traiteurs réparties sur le territoire national, et une en Belgique.

Mon intervention s'appuie sur des savoirs-faire élaborés depuis 1985, date de la fondation de la première table de Cana, elle traitera des tables de Cana de Mont-Rouge et de Gennevilliers. La reprise de la croissance depuis trois ans, la baisse du chômage et particulièrement celui de longue durée, font évoluer les caractéristiques des publics dans leur employabilité.

Toutefois les hommes et les femmes exclues le sont encore plus – ils cumulent les handicaps.

Nous sommes tenus d'avoir une pratique professionnelle en constante évolution afin de contrecarrer les effets pervers de formes d'exclusion qui malheureusement se renouvellent très vite.

Aucune association ne peut prétendre résoudre les diverses difficultés des exclus.

En 20 ans, les pratiques en entreprises et l'insertion ont cherché à se qualifier en apprenant à conjuguer des logiques d'interventions économiques et sociales, en renforçant leur rôle d'accompagnement.

La table de Cana n'a pas échappé à cette évolution. Nous allons voir concrètement les différents modes d'intervention utilisés, d'une part sous l'angle d'un travail individualisé auprès des salariés en poste d'insertion, et d'autre part sous l'angle d'un travail en réseau de proximité locale réunissant les partenaires qui s'inscrivent à nos côtés, dans le champs de la lutte contre les exclusions.

Le travail individualisé consiste à faire accompagner le salarié dans la maturation et la préparation de son projet par un référent social qui devra apporter les réponses en termes de santé, de logement, d'endettement.

C'est donc un engagement tripartite : cela suppose une bonne connaissance de l'entreprise par les partenaires ; cela se pratique autour d'une fiche de liaison.

Le parcours d'insertion permet une période d'adaptation et une mise progressive au travail. La personne va ensuite consolider le projet professionnel, la dernière étape est orientée vers la sortie et l'intégration à une autre entreprise.



On comprend le jeu subtil entre l'entreprise et les autres lieux où vont se retisser les liens sociaux. Cela entraîne des allers et retours entre les étapes décrites.

La table de Cana organise le partenariat en amont et en aval pour produire du capital social, notion empruntée à l'économiste Robert Putman.

Les difficultés : alcool, toxicomanie, détectées tôt sont traitées avant de rentrer sur le lieu professionnel. On coordonne nos compétences auprès de la personne. Il y a également les personnes de plus de 50 ans. Nous avons réussi notre partenariat qui produit de la permanence, de la cohérence ; citons à ce propos la cellule d'appui pour l'insertion, structure qui suit les Rmistes parisiens et surtout les personnes très isolées.

Les CHRS permettent également une bonne entrée dans les postes d'insertion. Avec le logement, il faut contourner avec les référents sociaux le traitement dans l'urgence. Ces situations sont souvent extrêmes, créent des confusions dans les rôles que chacun doit jouer.

Des associations pour le logement comme Spirale assurent un accompagnement avec les CCAS.

Il y a des institutions qui savent ensemble tisser des accompagnements, qui peuvent éviter un parcours chaotique. Au niveau de la santé, un organisme, IPC, est ouvert à toutes les personnes en insertion : un bilan complet est effectué avec radios des poumons ; il y a un questionnaire de santé très sérieux.

L'endettement : aucun partenaire n'a pu être retrouvé et c'est souvent l'entreprise d'insertion qui trouve des solutions.

Dans le domaine de la justice, il y a accompagnement.

Face à une société qui exclut toujours plus, une réponse est apportée dans le capital social développé dans une approche collective plus large, dans la proximité locale.

Les acteurs oeuvrent ensemble et cherchent des solutions locales aux problèmes locaux.

Ici les liens doivent se tisser entre l'Etat, les collectivités territoriales, les associations du tiers secteur, les entreprises privées et le public bénéficiaire.

La table de Cana est relayée par un réseau national. Donc, il est indispensable que nous ayons des moyens supplémentaires pour créer et développer les entreprises



d'insertion afin d'assurer une offre convenable. La coordination avec l'Etat est indispensable, de même l'accompagnement des chômeurs par un accord associant l'Etat, l'Unedic et l'ANPE.

C'est donc une chaîne de compétences bien articulées les unes avec les autres qui peuvent interagir sur les phénomènes d'exclusion. Ce sont en fait des pratiques qui jouent le rôle de passeur entre inclus et exclus.



Abdellatif KERKENI, président d'INSER ASAF :

Tout d'abord je voudrais rendre hommage aux associations qui luttent contre les exclusions et particulièrement les associations issues de l'immigration.

Depuis toujours, ce problème a été confié à l'Etat ou à de grandes associations caritatives.

Depuis les années 80 cependant les associations issues de l'immigration se sont appropriées cette question et ont apporté des réponses de solidarité locale voire communautaires.

Si l'exclusion frappe tout le monde, elle concerne particulièrement à Paris les immigrés.

Consciente de ces difficultés, notre association a initié la solidarité de quartier.

Avec peu ou pas de moyens, nous avons réussi à mettre en place, grâce aux responsables, aux volontaires des centres d'accueil, des espaces d'écoute et des permanences pour les SDF depuis une quinzaine d'années.

Cette solidarité naturelle se trouve au cœur des quartiers élus comme zones prioritaires. Un début de réponse et de reconnaissance de notre projet a été apporté par cette politique de la Ville qui intègre bien cette vision de solidarité locale dans les outils qu'elle initie. ASAF et AIDE-FEDERATION travaillent sur la question du logement vu le nombre de SDF. Cette population en difficulté connaît de nombreuses discriminations fondées surtout sur l'origine ; on note particulièrement un nouveau problème, celui du logement des personnes âgées issues de l'immigration ; peu ou pas de place en foyers ou maisons de retraite sont attribuées à ce type de population. Aujourd'hui, nous demandons une plus grande transparence dans les critères d'attribution de logement et qu'une commission soit créée avec des responsables associatifs pour veiller à un accès égal aux logements sociaux.

Les grandes politiques de lutte contre l'exclusion ont montré leurs limites quant à l'issue réservée aux bénéficiaires. Car tout a été établi dans l'urgence et avec une généreuse politique de distribution des allocations.

Pour nous, l'accent doit être mis sur la prévention par des actions de proximité dans le quartier, à l'école, dans les entreprises.



Il s'agit de réapprendre aux gens les gestes de solidarité quotidiens, naturels, des jeunes envers les personnes âgées, des voisins envers les proches, des familles pour éviter que tout soit pris en charge par les institutions et les associations. Tout simplement utiliser la devise de la République !



Francine BAVAY, Vice présidente de la région d'Ile de France, Chargée des Solidarités, Action sociale et Santé.

Depuis 1998, la région a eu à cœur de devenir un acteur de la lutte contre les exclusions et aussi un partenaire des associations qui travaillent dans ce domaine.

Je vais essayer de vous dire ce que nous essayons de faire concrètement.

Une remarque préalable : cette année nous célébrons le centenaire de la loi pour la liberté des associations, le vingtième anniversaire du rétablissement de cette liberté pour les étrangers. Il faut souligner combien il est nécessaire que cette liberté se concrétise par un investissement de tous-Français et Immigrés- ensemble.

En effet, les droits politiques, économiques et sociaux, ne peuvent devenir effectifs que pour autant que les citoyens puissent les faire vivre.

L'actualité est là pour nous le rappeler. La situation n'est pas bonne ; les nombreux étrangers qui sont sans abri, sans travail et en particulier les demandeurs d'asile, les réfugiés dont les conditions d'hébergement et de vie quotidienne sont malheureusement indignes. C'est la responsabilité de l'Etat de répondre à cette carence grave mais j'attends que les mesures annoncées par le gouvernement en septembre dernier soient suivies d'effets ; la Région est prête à apporter son modeste concours puisque nous sommes partenaires des associations, des départements et des communes pour la construction et l'aménagement de centres d'hébergements d'urgence dans le cadre de notre politique régionale de solidarité.

Sur Paris, la situation est particulièrement dramatique au point que face à l'urgence, le Préfet a annoncé en septembre la mise en place d'un comité de pilotage régional afin de mieux répartir l'accueil sur l'ensemble de l'Ile de France.

Répondre à l'urgence sociale par des mesures d'urgence ne suffit pas. IL est nécessaire de travailler à plus long terme. Je me félicite que la Préfecture de région ait décidé de réactiver le plan régional d'insertion des immigrés en invitant les régions à y participer. J'attends la mise en pratique de propositions faute de quoi les situations d'urgence perdurent, la résignation intervient et toute cette mobilisation reste en suspens.



Sur le terrain se vérifie l'importance d'un réseau actif d'associations. Par leurs critiques, leurs actions, leurs propositions, les associations contribuent à faire bouger les politiques publiques et c'est leur responsabilité.

Pendant deux ans, nous avons animé au CRIF des conférences pour les solidarités qui ont permis de dégager des propositions élaborées en commun ; nous allons mettre en place un comité de suivi qui permettra aux associations de vérifier que la région tient ses engagements. Notre politique de soutien aux associations contre l'exclusion va gagner en maturité mais elle ne se borne pas à la distribution de subventions. C'est de la coproduction que nous devons mettre en œuvre.

La région a accru son aide en matière d'accompagnement des malades du SIDA surtout des jeunes femmes immigrées qui découvrent leur séropositivité au moment où elles découvrent qu'elles sont enceintes.

Nous essayons aussi d'améliorer notre politique d'hébergement des personnes âgées en s'assurant que les personnes âgées immigrées soient hébergées au même titre que les autres personnes âgées et dans les mêmes lieux.

J'ai souhaité et obtenu à la demande des acteurs de terrain la mise en place d'une mission d'information sur la pauvreté et les exclusions.

En matière de réponse aux besoins, il reste beaucoup à faire pour les pouvoirs publics en général et les régions en particulier ; notre politique de lutte contre les exclusions et je le déplore prend insuffisamment en compte les spécificités et précarités sociales vécues par les hommes et femmes immigrés.

L'approche est trop généraliste bien que nous ayons progressé en ce qui concerne les femmes immigrées. La lutte contre les discriminations, c'est là une question essentielle pour répondre aux discriminations que rencontrent les personnes immigrées et je le constate à chaque fois qu'il y a une commission permanente à la Région, où nous sommes en majorité relative.



Khédidja BOURCART : Adjointe au Maire de Paris, Chargée de l'intégration et les Etrangers Non Communautaires.

Je souhaiterai vous parler de notre expérience et du rapport aux associations. Je commencerai par parler des étrangers non communautaires car il s'agit d'une des premières formes d'exclusion.

A Paris, les étrangers sont plus de 15% ; les plus de 20 ans sont plus de 170 000 parmi les étrangers non communautaires. Une part importante de la population parisienne est exclue de la gestion locale

En tant que politique, nous avons fermement dit notre volonté que ceux-ci participent au droit de vote. Il faut que le Sénat ratifie ce droit.

Nous avons quand même décidé d'affirmer notre volonté à l'hôtel de ville, que ces étrangers puissent participer dans le cadre de la démocratie participative.

C'est en ce sens que nous montons un conseil consultatif des Parisiens non communautaires.

Ce conseil nous l'avons fait en concertation avec un certain nombre d'association et de personnes ressources. Les associations peuvent être partenaires ou forces de proposition ; la décision finale revient aux politiques ; c'est pour cela qu'ils ont été élus et la concertation a lieu.

Nous espérons vivement que cette expérience mette en évidence la nécessité d'accorder le droit de vote au niveau local. Je rappelle qu'un certain nombre de pays le pratiquent.

Nous mettons en place un certain nombre de chantiers. Pour nous, il s'agit toujours quand on parle d'intégration de renvoyer aux différentes formes de discriminations.

L'une des premières formes d'exclusion est l'accès à la langue. Nous déplorons que les personnes qui vivent à Paris depuis plus de 30 ans n'ont jamais pu savoir lire, non pas seulement pour travailler mais pour avoir accès à un espace de liberté qui est important.

Nous essayons de mettre en place des dispositifs dans ce sens.

Par exemple, la ville de Paris va donner une formation à son propre personnel d'entretien qui n'a jamais eu accès à des formations.



Les associations dans ce domaine ont été le moteur depuis les années 60-70 et souvent les cours ont été donnés par des bénévoles.

L'Etat, les collectivités locales doivent prendre en charge aussi ce secteur sans uniformiser. Tous les secteurs, au niveau de la culture, ont été occupés par le secteur associatif par défaut. Sur Paris, beaucoup de choses ont été faites parfois dans l'incohérence ; d'où la nécessité d'un diagnostic ou d'une concertation avec les associations.

A la ville de Paris, nous avons mis en place des commissions de transparence en ce qui concerne le logement.

Les discriminations se font aussi au niveau de l'emploi, des loisirs et de la culture.

La spécificité de Paris est d'être multiculturelle.

Nous voulons mettre en avant ce que nous avons de commun ; beaucoup d'associations travaillent dans ce sens et nous les encourageons.

Nous mettons en place une année qui sera dédiée à l'apport des étrangers à l'identité parisienne, ceci avec la participation des associations. Il est important que la démocratie participative nous donne les moyens d'ajuster au mieux nos orientations.



Marie-Annick DARMAILLAC, Sous – Préfète - Chargée de mission à la politique de la Ville Préfecture de Paris :

S'agissant de l'interpellation concernant le droit d'asile, cela sera retransmis. S'agissant de la politique de la ville, vous parliez de projets, de partenariat et d'informations. Le partenariat est au cœur de la politique de la ville.

Dans l'esprit au moins, le contrat de ville, c'est les services déconcentrés de l'Etat, la mairie, la région, le FAS, 400 associations qui sont les partenaires de la ville dont une quarantaine issues de l'immigration. Certains d'entre vous doivent connaître Bertrand Cadiot qui a beaucoup travaillé avec les associations, qui a eu beaucoup de difficultés à faire avancer les projets.

Nous sommes entrés dans une seconde étape qui est de concrétisation et d'assise de structures. Je voulais insister sur les structures.

Les priorités dans le domaine de l'exclusion, c'est l'emploi, la justice, la santé et l'éducation.

Je voulais vous dire comment nous à Paris on se propose de travailler sur ces domaines pour améliorer le partenariat.

La politique de la ville, c'est peu de moyens mais, c'est la possibilité de mobiliser autour de nous les services déconcentrés de la ville.

A travers le sous préfet de ville, les associations ont la possibilité de faire passer des messages auprès des services de l'Etat.

Il y a des correspondants auprès du directeur et nous réussissons tous les mois à faire évoluer la situation dans les quartiers.

Nous allons mettre en place les délégués de l'Etat qui seront les représentants des administrations dans les quartiers politique de la ville ; à Paris il y en a 12 par quartiers.

Les délégués seraient des fonctionnaires qui ont déjà une assise territoriale et donc une légitimité. Il ne faut pas parachuter dans les quartiers des gens qui n'ont pas la connaissance des quartiers.



Dans les quartiers, nous avons ces équipes locales qui travaillent autour des chefs de projet qui vont avoir la possibilité d'être soutenus par les adultes relais.

Depuis 9 mois, les adultes relais ont pu être recrutés par des associations. Ainsi nous avons la possibilité d'établir des liens entre les habitants, les associations et les institutionnels.

Aussi prêts que nous soyons dans les quartiers, il est difficile d'aller chercher ceux qui ne viennent pas dans les associations.

Ces médiateurs issus du terrain ont cette vocation. C'est aussi valoriser un travail qui est déjà fait par certains à titre bénévole. Si vous avez l'idée de recruter des adultes relais c'est une bonne manière de créer des liens.

Le débat a mis en exergue la question de la transformation de l'immigration avec les réfugiés politiques et les demandeurs d'asile.

Les associatifs soulignent le manque de moyens dont ils disposent face à des situations souvent dramatiques.

Ainsi, une participante a demandé s'il n'y avait pas moyen d'accélérer les étapes entre la demande d'asile et la réponse, rappelant qu'il s'écoule huit mois entre les deux pendant lesquels les demandeurs sans ressources n'ont pas le droit de travailler. Une participante, psychosociologue, s'est demandée si ce n'était pas l'institution qui était malade.

Monsieur Geneston, quant à lui a précisé qu'il ne servait à rien de multiplier les dispositifs et qu'il valait mieux commencer par faire un inventaire des besoins par rapport aux structures.

Parmi les propositions, un intervenant a avancé l'idée d'un point d'écoute mobile afin de se rapprocher des exclus car les plus exclus sont justement ceux qui sont isolés et ne font pas la démarche d'aller vers les associations.



Thierno BAH

L'exclusion de l'homme de la société n'est pas un mal français. C'est un problème humain, donc universel. En Afrique noire, cette exclusion est illustrée par un contrat qui nous est présenté dès que vous vous révoltez contre une injustice : on vous montre que les doigts de la main ne sont pas égaux.

D'autre part, Hampaté Bâ disait : « La famille est comme un boubou d'épines. Si tu le portes, il te pique ; si tu l'ôtes, tu es nu. » Les causes des exclusions sont multiples et complexes. Pêle-mêle, elles sont familiales, ethniques, culturelles, sociales, politiques, scolaires, professionnelles, psychologiques, etc.

Ayant été médecin de santé publique à Melun pendant dix ans, j'ai participé à d'incessantes actions de resocialisation des personnes exclues. Vous tous, ici présents, savez mieux que moi le travail gigantesque et varié qui est fait tous les jours pour aider les personnes en difficulté. Sans polémiquer avec personne, je pose une question toute bête : ne pourrait-on pas diffuser deux colonnes d'information ? Une colonne centrée sur les actions concrètes des professionnels et des bénévoles qui luttent tous les jours pour humaniser la qualité de vie des exclus ; une autre destinée aux actes de délinquance et de violence de toutes sortes. Cela équilibrerait peut-être la vie dans la cité.

Concernant les étudiants africains, leur immigration est surtout alimentée par les pouvoirs inamovibles qui se perpétuent là-bas. Interpellons les élus pour faciliter le séjour de cette jeunesse du désespoir. Demandons leur d'exercer les pressions sur les dictateurs africains pour améliorer la gestion de nos pays d'origine.